

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DU 18 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BRIANTES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Jean-Claude BOURY, Maire;

La convocation a été adressée et affichée le 7 mai 2026, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation de Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026
- Décision du Maire pour une ligne de trésorerie 2026
- Elaboration d'une liste de 24 personnes pour la désignation des commissaires de la CCID (6 titulaires et 6 suppléants) par le Directeur régional/départemental des finances publiques.
- Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de commune La Châtre et Sainte-Sévère.
- Point sur les commissions.

Sont présents : Jean-Michel BONNIN, Frédéric BOULBON, Jean-Claude BOURY, Adrien CAMP, Damien CHABENAT, Véronique CLARY, Jeanne-Françoise LE GARGASSON, Christophe MOULIN, Bernard PEROT, Sylvie PINON, Martine PROUST, Francis RABILLÉ formant la majorité des membres en exercice.

Sont absents : Aurélie PETIPEZ, Aude DEFOT, Cyrielle JACQUET

Procurations : Aurélie PETIPEZ à Francis RABILLÉ

Nombre de conseillers présents : 12

pouvoirs : 1

votants : 13

Le quorum est atteint.

Madame Véronique CLARY est désignée secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION du 27 AVRIL 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et des modifications à apporter au procès-verbal. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION 04-2026 MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE D'UN MONTANT DE 150 000 € PAR LE CREDIT AGRICOLE

Monsieur Le Maire de la commune de Briantes rapporte qu'il y aura un décalage de trésorerie entre les factures arrivants et restants à mandater concernant les travaux de la zone naturelle et le versement des subventions octroyées (soit 157 000 € pour la zone naturelle et les travaux du 18 rue du Château) qui ne seront versées qu'au 2^{ème} semestre 2026. La trésorerie n'étant pas suffisante il est nécessaire de réaliser une ligne de trésorerie afin de faire face à des besoins ponctuels de trésorerie pour la fin de l'année, et décide

de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant de 150 000 € pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie,

Les caractéristiques principales de la ligne de crédit de trésorerie sont les suivantes :

- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois soit au 04/05/2026 : 2.2 %
Marge de 0.60 soit un taux à 2.8 %
- Paiement des intérêts : trimestrielle fin de mois
- Frais de dossier : 0.10%
- Commission de non utilisation : 0
- Commission de confirmation : 0.10%

3/ Délibération N°35/18.05.2026 PROPOSITION DES PERSONNES APPELEES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'alinéa 1 de l'article 1650 du code général des impôts (C.G.I.),

Monsieur le maire expose que suite aux élections municipales, la commission communale des impôts directs présidée par le maire, doit être renouvelée. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques. Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Avoir 18 ans au moins
- Jouir de ses droits civils
- Etre familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales de la commune

Après en avoir débattu, le conseil municipal, a délibéré, à l'unanimité et approuve la liste des 24 contribuables proposées jointe en annexe (ANNEXE 1) au Directeur Régional des Finances publiques pour choisir les commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs.

4/ Délibération N°36/18.05.2026 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La commune de BRIANTES fait partie de la Communauté de Communes LA CHATRE/STE SEVERE. Celle-ci est tenue de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Elle est prévue par le Code Général des Impôts et elle est chargée d'établir avec précision le montant des charges transférées par les communes, en fonction des compétences définies dans les statuts de la Communauté de Communes. Cette création incombe au Conseil Communautaire qui est chargé d'en déterminer la composition.

La CLECT doit comprendre au minimum un(e) représentant(e) de chaque commune. La loi ne prévoit pas de dispositions particulières sur le cumul des fonctions des membres de la CLECT : un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de la CLECT et au sein de la Communauté de Communes. La CLECT peut associer à ses travaux toute personne ayant compétence à y siéger, comme les trésoriers des Centres des finances publiques du territoire par exemple.

Le Conseil de la Communauté de Communes LA CHATRE/STE SEVERE, réuni le jeudi 21 septembre 2017, a décidé par délibération que chaque commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant supplément.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C IV,

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026-052 du 4 mai 2026 du Conseil Communautaire fixant le nombre de représentant par commune,

Vu les élections municipales organisées le 15 mars 2026,

Considérant l'installation d'un nouveau conseil municipal le 20 mars 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne les représentants de la commune de BRIANTES appelés à siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère :

- Monsieur Bernard PEROT, représentant titulaire
- Madame Jeanne-Françoise LE GARGASSON, représentant supplément

5/ INFORMATION SUR LA DESIGNATION DES ELECTEURS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L.O. 276 du code électoral : « Le Sénat est renouvelable par moitié. A cet effet, les sénateurs sont répartis en deux séries 1 et 2, d'importance approximativement égale, suivant le tableau n° 5 annexé au présent code. »

Le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 dans les départements classés dans l'ordre du tableau n° 5 du code électoral de l'Ain à l'Indre, du Bas-Rhin à l'Yonne (à l'exception de la Seine-et-Marne). En outre-mer, les sénateurs de la Guyane, de la Polynésie française, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des îles Wallis-et-Futuna seront également renouvelés. Six sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France seront également concernés.

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. En vue de cette désignation, le préfet ou le haut-commissaire publiera un arrêté indiquant pour chaque commune du département ou de la collectivité le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire.

Chaque conseiller municipal est donc sollicité afin de réfléchir à leur potentielle candidature en tant que délégué pour les élections sénatoriales qui devront être au nombre de 3 titulaires et 3 suppléants.

6/ COMMISSIONS

- **Commission Entre-aide et solidarité**

Dans le cadre de ses orientations, la Commission Entraide et Solidarité a concentré ses récents travaux sur l'accompagnement de nos aînés de plus de 80 ans, avec un objectif principal : rompre l'isolement et faciliter le maintien de l'autonomie au quotidien.

Axes principaux des travaux :

- **Recensement et veille sociale** : Mise à jour du fichier des personnes de plus de 80 ans sur la commune afin d'assurer un suivi de proximité, notamment en période de fragilité (grand froid, canicule, isolement estival).
- **Identification des besoins** : Constat d'une demande forte concernant la mobilité pour les actes de la vie quotidienne (courses, rendez-vous médicaux, démarches administratives).
- **Utilisation du dispositif de transport solidaire** : Organisation d'un service de transport bénévole. Ce service vise à offrir une solution de déplacement de proximité aux personnes ne disposant pas de moyen de locomotion ou ne pouvant plus conduire. A voir également avec le transport solidaire mis en place par la communauté de communes.
- **Sécurisation juridique du dispositif** : Validation de la nécessité d'instaurer une décharge de responsabilité signée par chaque bénéficiaire avant le premier trajet, afin d'encadrer strictement les conditions de transport.

- **Commission Voiries**

- **Travaux de réfection** : Les devis ont été validés et signés avec l'**entreprise Ferrand**. Les chantiers programmés concernent :
 - La route des Caboches.
 - La voie communale n°2 (2ème phase).
 - La route des Airées (réparation suite à un dommage).
 - La Grand 'Croix (aménagement de l'accotement sur la commune de Briantes).
- **Place de Verdun** : La demande de pose d'un compteur d'eau a été déposée. Toutefois, les délais de réalisation risquent d'être rallongés en raison du planning d'intervention et des disponibilités de la **SEGEC**.
-

- **Espace socio-culturel (Fibre & Wifi) :** Suite à l'écrasement de fourreaux de câbles rue du Château, l'entreprise **CIRCET** interviendra d'ici le **lundi 25 mai** pour rétablir les infrastructures et l'installation de la fibre ainsi que de la borne wifi de l'espace socio-culturel pourront être finalisés.
- **Commission Bâtiments**
 - **Sécurité de l'aire de jeux :** Le tourniquet ne sera **pas réinstallé**. Cette décision fait suite aux normes de sécurité strictes en vigueur et aux dégradations répétées causées par une utilisation inadaptée.
 - **Aménagement paysager :** Pour améliorer le visuel du cabanon situé au milieu de l'aire de jeux, la commission étudie deux options : un habillage par des plantations végétales ou la réalisation d'une fresque murale.
- **Commission Éducation**
 - **Réunion du RPI :** La prochaine réunion se tiendra le **mercredi 20 mai à 19h30** à l'espace socio-culturel de Briantes.
 - **Ressources humaines :** L'institutrice a demandé l'obtention d'un **demi-poste d'ATSEM** supplémentaire. En parallèle, le SIRP étudie la possibilité de créer un poste en **Service Civique**.
 - **Dossier OGEC Sainte Geneviève :** Suite à un second courrier, la commune de Briantes est actuellement en attente du calcul du coût de revient par enfant au sein du SIRP Montbrilacs afin de pouvoir négocier équitablement la participation financière à reverser à l'OGEC.
- **Commission Communication et Culture**
 - **Opération « Une naissance, un arbre » (Édition 2025) :** L'inauguration officielle aura lieu le **lundi 25 mai à 11h30** sur l'esplanade de Vaudouan. À cette occasion, **3 chênes** seront plantés en l'honneur des nouveau-nés 2025 de la commune.
- **Commission Cimetière**

Gestion des déchets : Suite à la demande de plusieurs administrés concernant la mise en place du tri sélectif au cimetière, il est rappelé que seuls les bacs fournis par la Communauté de Communes peuvent être installés. Par conséquent, le tri n'est pas possible sur site : l'ensemble des déchets doit être déposé exclusivement dans les **bacs à couvercle bordeaux**.
- **Syndicat des Eaux de la Couarde**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, **Monsieur DAUDON**, maire de Crevant, a été élu nouveau président du Syndicat des eaux de la Couarde.

ANNEXE 1

LISTE DE PROPOSITION DES PERSONNES AU VU DE LA DESIGNATION DES COMMISSAIRES
TITULAIRES ET SUPPLEANTS PROPOSEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Nom - Prénom	Adresse	
	Lieudit	Commune
PIGOIS Michel	Route de la Croix Cheny	36400 LE MAGNY
RICHER DELAVAU Patrick	Montveillé	36400 LACS
CHABENAT Alain	12 route d'Etrangle-Chèvre	36400 BRIANTES
CHABENAT Dominique	12 route d'Etrangle-Chèvre	36400 BRIANTES
RABILLÉ Francis	2 La Saigne	36400 BRIANTES
PASQUET Sylvie	1 les Genévriers	36400 BRIANTES
CHARPENTIER Thierry	Le Bois Lamy	36400 BRIANTES
GORGE Jacky	30 Validé	36400 BRIANTES
LANGLOIS Bernard	Domaine du Virolan	36400 BRIANTES
MOULIN Jean	Domaine du Château	36400 BRIANTES
PIROT Eric	3 route du Petit Chaumois	36400 BRIANTES
PILLOT Jean-Pierre	7 Le Virolan	36400 BRIANTES
CAUNET Hervé	2 route de la Croix	36400 BRIANTES
BOULBON Frédéric	2 route du Patureau de la Chapelle	36400 BRIANTES
CHAMPEAU Francis	8 route de la Brande de Vaudouan	36400 BRIANTES
DESMOLLES Jean-Pierre	34 les Rivarennas	36400 BRIANTES
DUFOUR Philippe	2 Validé	36400 BRIANTES
MOULIN Christophe	4 les Fonds Louison	36400 BRIANTES
LE GARGASSON Michel	1 La Grand' Croix	36400 BRIANTES
MAIGRET Sébastien	7 Etrangle Chèvre	36400 BRIANTES
MAREMBERT Michel	26 Validé	36400 BRIANTES
CARRION Pascal	11 route de l'Etang	36400 BRIANTES
PIROT Stanislas	1 La Brande de Bussièras	36400 BRIANTES
MARTIN Sylvie	1 place de Verdun	36400 BRIANTES



REGISTRE DES DELIBERATIONS
LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 18 MAI 2026

N°35/18.05.2026 Proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.)

Approuvée

N°36/18.05.2026 Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Approuvée

La séance se termine à 20H45.

Le Maire
Jean-Claude BOURY

La secrétaire de séance
Véronique CLARY

Ce document est affiché à titre d'information et reste soumis à l'approbation définitive du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.